



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



M. Laurent Marien, IA-IPR,
Référént Mémoire et Citoyenneté
à

Mesdames les professeures et messieurs les
professeurs en collège, en EREA et en lycée (général,
technologique et professionnel)

S/c de mesdames les proviseures et messieurs les
proviseurs, mesdames les principales et messieurs les
principaux, mesdames les directrices et messieurs les
directeurs.

A Poitiers, le 03/04/2018

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Pôle civisme et
citoyenneté

Objet : 7^{ème} vague de labellisations par la Mission du Centenaire

La dynamique des commémorations de la Première Guerre mondiale se poursuit avec une septième vague de labellisations de projets pédagogiques, lancée par la Mission du Centenaire. C'est une nouvelle opportunité pour engager les élèves dans un projet et une démarche d'investigation, pour construire leur **citoyenneté** mais aussi pour contribuer à leur **parcours citoyen, autant que possible dans un cadre pluridisciplinaire.**

Prolonger la dynamique des commémorations par de nouveaux projets pédagogiques

Affaire suivie par

Laurent Marien, IA-IPR
Coordonnateur du Pôle
civisme et citoyenneté

Courriel

Laurent.marien@ac-poitiers.fr

Pôle civisme et
citoyenneté

Courriel

Pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

L'année scolaire 2018-2019 sera marquée par deux grands repères commémoratifs associés à la Première Guerre mondiale : **le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et le centenaire du traité de Versailles le 28 juin 1919.** Les projets pédagogiques pourront par conséquent s'appuyer sur l'histoire de la conférence de la paix de Paris, ouverte en janvier 1919 à la suite du cessez-le-feu du 11 novembre 1918, date qui reste aujourd'hui encore un élément mémoriel majeur de notre calendrier, sans résumer à elle seule, bien sûr, la fin des combats qui se poursuivent dans l'Est de l'Europe notamment.

Les projets scolaires de l'année 2018-2019 peuvent également reprendre **la question large des « sorties de guerre »** : celle des hommes-soldats démobilisés, des sociétés et des imaginaires. Une autre piste de travail est celle **des acteurs de ce conflit**, un projet pourra prendre ainsi pour fil directeur un personnage historique impliqué dans le conflit. Rappelons, à cet égard, que le Président de la République a décidé d'une **année Clemenceau.**

Comme pour les précédentes vagues de labellisations, la Mission du Centenaire souhaite soutenir des **actions pédagogiques largement pluridisciplinaires.** Les projets ont vocation à intégrer le **parcours citoyen, croisant éventuellement un ou plusieurs autres parcours éducatifs, mais aussi à rassembler des élèves et des enseignants porteurs de disciplines et enseignements différents autour d'un projet commun.** Il est souhaitable, par exemple, que ces projets puissent se développer également dans le cadre de dispositifs pluridisciplinaires : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) en collège, Accompagnement personnalisé (AP) en collège et lycée, travaux personnels encadrés (TPE) en lycée.

UNE NOUVELLE VAGUE DE LABELLISATIONS DE PROJETS PEDAGOGIQUES PAR LA MISSION DU CENTENAIRE

1. Des axes majeurs mais non exclusifs pour 2018

1.1. Le 11 novembre vécu au front et à l'arrière

Le premier thème possible s'inscrit dans l'exploration du vécu des témoins de cette journée exceptionnelle qui annonce la suspension des combats. A la suite de l'expérience combattante meurtrière de 1918, les soldats au front vivent l'annonce de l'armistice avec joie et soulagement, mais aussi avec une certaine gravité, alors que la liesse s'empare de toute la société à l'arrière. Il s'agira de mesurer et de comprendre la différence du ressenti de cette journée en étudiant et confrontant les témoignages de soldats et de civils, les articles de presse et les films d'actualité, les discours des politiques (celui de Georges Clemenceau à la Chambre le 11 novembre 1918 par exemple) et des Intellectuels.

1.2. Sortir de la guerre : quel bilan, quelles mémoires ?

La paix qui s'ouvre à la suite de la signature de l'armistice et de la signature des traités est marquée par le sentiment du deuil et du sacrifice. Le bilan humain et matériel, très lourd, appelle la mise en forme d'une mémoire quasiment toute entière tournée vers le souvenir individuel ou collectif des soldats tués. Le thème de la reconstruction des « pays aplatis » (Dorgelès) montre combien il fut difficile de sortir du temps de la guerre. La multiplication des monuments aux morts communaux et des mémoriaux associés au conflit (nécropoles nationales par exemple) témoigne de la violence du bilan humain et de la structuration particulière de la mémoire de guerre qui voit le jour.

Ainsi, la mise en mémoire de la Première Guerre mondiale prendrait toute sa place dans son apprentissage scolaire, à travers l'étude des représentations sociales de la guerre dès 1918-1919, la vague de construction des monuments aux morts et des cérémonies commémoratives (tombeau du Soldat Inconnu), et jusqu'à nos jours, à travers l'organisation par les élèves des cérémonies du Centenaire (cf. ci-dessous).

1.3. Préparer la paix internationale : la conférence de Paris et le traité de Versailles

Le troisième thème qui pourrait être suivi en 2018-2019 s'inscrit dans une lecture plus politique des sorties de guerre. Comment se construit la paix à l'occasion de la conférence de Paris ? Quelle a été la nature des discussions entre alliés (Les Allemands ne sont admis qu'à une seule séance à la fin des travaux) ? Au-delà de la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France, pourquoi les clauses du traité apparaissent-elles très lourdes pour les Allemands ? Était-il possible de construire une paix durable sur d'autres bases ?

Cette problématique de la paix après la guerre entre les anciens belligérants du front Ouest suscite encore aujourd'hui des débats, après l'instrumentalisation par les partis extrémistes dans l'entre-deux-guerres. Elle permet de s'interroger avec les élèves sur le poids de la guerre et les difficultés de construire (et de maintenir) la paix entre les États ou les communautés.

Une problématique historique et civique de fond pourrait être alors étudiée autour de la question : *après la guerre, quel retour à la paix ?* Outre qu'elle permet de souligner la puissance du deuil dans les sociétés touchées par la guerre et la reconstruction (matérielle et morale), elle pose la question du rôle de la commémoration dans l'entretien de la paix, en France, en Europe et dans le monde.

1.4. La guerre continue à l'Est

L'un des enjeux de la fin du cycle commémoratif du Centenaire est sans doute de proposer aux élèves une lecture élargie de la stricte chronologie nationale. Dans le sillage des recherches historiographiques neuves sur les sorties de guerre, il sera question de montrer que la guerre se poursuit à l'Est de l'Europe (Pologne, pays baltes, Grèce, Turquie, etc.). La disparition des grands empires et la construction de nouveaux États Nations, sur fond de diffusion de l'idée révolutionnaire bolchévique, créent de fortes tensions nationales et sociales qui aboutissent à de violents combats, massacres et pogroms. Ils annoncent, entre 1919 et 1923, les violences sociales et politiques qui vont secouer l'Europe des années 30 et 40.

1.5. L'année Clemenceau

Le Président de la République a décidé d'une année Clemenceau en 2018 pour commémorer le rôle du « Père la Victoire » dans la Première Guerre mondiale. Georges Clemenceau, « modèle d'engagement qui refit la cohésion nationale et rendit à la France son énergie au moment où elle vacillait » (discours de M. le Président de la République au Hartmannswillerkopf le 10 novembre 2017) fut Président du Conseil et ministre de la Guerre à partir de 1917. Sa volonté et son autorité ont marqué l'année 1918 qu'il passa en grande partie à sillonner les tranchées. Les établissements scolaires souhaitant travailler sur cette figure politique marquante de la fin de la guerre pourront s'appuyer sur le site consacré à cette personnalité (www.clemenceau2018.fr).

Ces propositions ne sont que des pistes de travail possibles. Il revient à chacun de déterminer ce qu'il est possible de faire au regard de son public scolaire, du ou des niveaux scolaires. Indépendamment de ces propositions, **aucune restriction thématique ou chronologique** ne préside d'ailleurs à la politique de labellisation de la Mission du Centenaire et la Première Guerre mondiale, dans son ensemble, continue à être commémorée.

2. Mode de labellisation des projets dans la perspective de leur inscription au programme officiel du Centenaire

2.1. Procédure de Labellisation d'un projet

Sous couvert de votre chef d'établissement, **vous adresserez, au plus tard le vendredi 15 juin 2018, à l'attention du Référent Mémoire et Citoyenneté**, une version numérique de votre dossier de demande de labellisation à l'adresse du [Pôle civisme et citoyenneté](#) et une version papier à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Poitiers
(A l'attention de M. MARIEN Laurent / Référent Mémoire et Citoyenneté)
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Les décisions prises par le comité de labellisation de la Mission du Centenaire seront communiquées dans le courant du mois de juillet 2018.

2.2. Soutien financier de la Mission du Centenaire aux projets labellisés

Les projets labellisés restent éligibles comme les années précédentes à une aide financière de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Une session du Comité de subvention du Fonds du Centenaire examinera les demandes des projets labellisés se déroulant sur l'année scolaire 2017-2018. **Elles devront être adressées, sous couvert du chef d'établissement, au Référent Mémoire et Citoyenneté pour le 21 septembre 2018 en version numérique** à l'adresse du [Pôle civisme et citoyenneté](#) **et en version papier** à l'adresse postale suivante :

Rectorat de l'académie de Poitiers
(A l'attention de Laurent Marien / Référent Mémoire et citoyenneté)
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Les décisions du Comité de subvention de la Mission du Centenaire vous seront communiquées dans le courant du mois d'octobre 2018.

Un texte de cadrage national portant sur les commémorations du Centenaire devrait être publié prochainement au BOEN. Il précisera encore davantage les différents projets nationaux mis en œuvre à l'occasion de la prochaine année scolaire.

LA PARTICIPATION DES ELEVES AUX CEREMONIES COMMEMORATIVES OFFICIELLES ET L'ELABORATION DE CEREMONIES COMMEMORATIVES SCOLAIRES.

Les établissements scolaires sont invités à participer aux cérémonies commémoratives officielles qui se dérouleront autour du 11 novembre 2018 dans chaque commune. Il est également proposé aux établissements d'élaborer, dans le cadre de projets pédagogiques spécifiques, des cérémonies d'hommages en lien avec les autorités locales.

Inscrire les élèves, à la fois comme héritiers de mémoires et d'une histoire commune, et acteurs de leurs parcours citoyens, nécessite de les placer en situation d'agir directement sur le terrain des commémorations. Il paraît ainsi pertinent de leur demander, en tenant compte de leur niveau, de prendre en charge toute ou partie de l'organisation de la cérémonie, en liaison avec les autorités et les associations :

- Pourquoi et comment se souvenir ? Choix d'un lieu, d'une date, d'un déroulé. Elaboration du contenu (lecture, musique, vidéo, exposition...)
- Comment organiser une cérémonie ? Lien avec les autorités compétentes, envoi des invitations, accueil « protocolaire ».

Devant le monument aux morts de la commune ou d'un autre lieu (préfectures, anciennes écoles normales, lycées, collèges, écoles, etc.), ces cérémonies, valorisées par la Mission du Centenaire sur le portail *centenaire.org* et soutenues par l'action des directeurs départementaux de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG), participeront ainsi de l'investissement de l'école dans les commémorations, du « travail de mémoire » attendu et de la construction du parcours citoyen des élèves de tous les niveaux.

Le Pôle civisme et citoyenneté reste à votre écoute sur ces dossiers.



Laurent Marien
Référent Mémoire et citoyenneté
Pôle civisme et citoyenneté